

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL**SEANCE DU 2 AVRIL 2024****N° : 19 suite 0****OBJET : Permis Unique n° 10011245 - ARE³ - abandon de procédure.**

PRÉSENTS : Monsieur Philippe BONTEMPS, **Bourgmestre**
Madame Laurence JAMAGNE, Monsieur Freddy PAQUET, Madame Véronique BALTHAZARD,
~~Monsieur Fabrice SARLET, Monsieur Pablo DOCQUIER, Echevins~~
~~Monsieur Arnaud DELZANDRE, Président du CPAS~~
Monsieur Olivier BRISBOIS, **Directeur Général**



013694000014563

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code du Développement Territorial (ci-après, le Code) ;

Vu le livre 1er du Code de l'environnement ;

Vu le permis unique dont le n° de dossier est le **10011245**, en cours d'instruction, pour la société ARE³ Development SA, Lembergsesteenweg 29 à 9820 MERELBEKE visant à démolir une ancienne ferme, construire et exploiter un hôtel d'une capacité de 99 chambres comprenant un restaurant, des installations frigorifiques, un dépôt de gaz, un transformateur et un système d'épuration des eaux usées ;

Vu le courrier de l'auteur de projet nous étant parvenu en date du 22/03/2024 nous indiquant la volonté du demandeur de retirer sa demande de permis unique et d'arrêter la procédure en cours ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de confirmer que la procédure d'instruction de la demande est arrêtée et que le dossier est clôturé ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTEque la procédure d'instruction de la demande de permis unique - n° dossier **10011245** est arrêtée et que le dossier est clôturé.

La présente délibération est transmise au demandeur, au Fonctionnaire technique, au Fonctionnaire délégué aux organismes consultés ainsi qu'aux réclamants.

Par le Collège Communal :

Le Directeur Général,
(s) Olivier BRISBOISLe Bourgmestre,
(s) Philippe BONTEMPS

Pour extrait conforme, le 3 avril 2024 :

Le Directeur Général

Le Bourgmestre


Olivier BRISBOIS.
Philippe BONTEMPS.